

## À l'heure du bilan

Marcel Calfat

---

Numéro 26, hiver 1985

Science : l'avenir de l'héritage

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/18444ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce document

Calfat, M. (1985). À l'heure du bilan. *Continuité*, (26), 4-4.

## À L'HEURE DU BILAN

**N**ous sommes à l'heure du bilan. Celui du ministère des Affaires culturelles, pour l'année 1983-1984, est paru — bien mince — à la mi-novembre. Une situation alarmante saute aux yeux: sans compter «l'aide aux équipements culturels», le «patrimoine historique, archéologique et naturel» n'a bénéficié que de 3.9% du budget total de \$140 millions. Ajoutons les maigres fonds alloués à la Commission des biens culturels (\$321 000) et la proportion atteint 4.1%. Une pitance. Doit-on s'étonner que l'on n'ait pas pu (ou voulu) sauvegarder la maison Pagé-Quercy?

Car le Musée de la civilisation sera érigé à Québec sur les décombres de la maison Pagé-Quercy, datant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il servira de monument à notre crédulité: on nous avait promis de conserver son rez-de-chaussée. Or, ce qu'a accordé le ministère des Affaires culturelles, la Société immobilière du Québec l'a repris, malgré les pressions du Conseil des monuments et sites du Québec, malgré les recommandations de la Commission des biens culturels, malgré la parole même de M. Clément Richard. Une démolition faite en catimini un samedi matin de novembre, un «malentendu».

Pour que le passé et le présent aient un avenir, il est donc grand temps que le Québec se dote d'un Fonds national du patrimoine. M. Laurent Laplante le suggérait récemment lors d'une émission à Radio-Canada. Il ajoutait que la démolition injustifiable de Pagé-Quercy devrait entraîner une amende exemplaire qui servirait de dotation à ce fonds. L'idée est bonne mais timide. Il faut davantage que des amendes ponctuelles pour garantir un tel fonds.

Dans l'Ouest canadien, par exemple, les organismes sans but lucratif tirent la majorité de leurs revenus de la *Western Canada Lottery Foundation*. Celle-ci perçoit tous les profits nets des loteries tenues au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et, jusqu'à récemment, en Colombie-Britannique. Elle les redistribue ensuite en des proportions définies aux seuls organismes sans but lucratif regroupés en fédérations (artistiques, patrimoniales, sportives, etc.). Cette source de revenus assure une base financière stable aux différents groupements, dont ceux du patrimoine.

Ainsi, les organismes sans but lucratif de l'Alberta reçoivent, en 1984-1985, quelque \$20 millions provenant de la

*Western Canada Lottery Foundation*. Environ 11% de ces sommes sont versées aux fédérations de patrimoine et d'histoire, soit quelque \$2,4 millions.

Au Québec l'an passé, Loto-Québec a versé \$200 millions de revenus nets au Fonds consolidé de la province. En respectant sensiblement les mêmes proportions qu'en Alberta, les groupes de patrimoine et d'histoire auraient pu recevoir, en 1983-1984, quelque \$22 millions, quadruplant ainsi l'enveloppe du ministère des Affaires culturelles réservée exclusivement au «patrimoine historique, archéologique et naturel».

Doter le Québec d'un Fonds national du patrimoine assuré de tels revenus s'avère une des solutions d'avenir pour la sauvegarde de notre héritage. Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas accordé \$12 millions de dotation à la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine lors de sa création? Puis \$1,8 million en 1981? N'a-t-il pas accordé \$5 millions l'an passé pour son programme de revitalisation des artères commerciales?

Par la voie des protocoles d'entente et par la Loi sur l'aménagement, le gouvernement du Québec accepte désormais de partager la responsabilité de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine. Il lui faudra cependant partager les ressources financières sans lesquelles ni les municipalités, ni les groupes de patrimoine ne pourront contrebalancer le poids de l'État et prendre en main la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

«Avons-nous vécu 1984?» demandait récemment *Le Devoir*, en référence au roman satirique de George Orwell sur l'omnipotence de l'État. Les gestes posés à l'îlot Fargues nous laissent songeur... Toutefois, fort d'une autonomie financière basée sur le Fonds du patrimoine québécois, les groupes de pression pourraient empêcher d'autres «malentendus» comme celui aussi ridicule qu'in vraisemblable dont a été victime la maison Pagé-Quercy. Ainsi, cette nouvelle force économique rehausserait grandement notre capital social, le patrimoine. L'avenir démontrera que c'est une équation... capitale. ■

Marcel Calfat

4

**Directeur et rédacteur en chef:** Marcel Calfat. **Rédactrice adjointe:** Line Ouellet. **Traitement de textes et abonnements:** Hélène Caron. **Correction:** François Lépine et Lori Saint-Martin. **Graphisme:** ZIGZAG. **Comité de lecture:** François Leblanc, Marcel Moussette. **Comité de direction:** Marcel Calfat, Micheline Huard, François Lachapelle. **Comité de rédaction:** Marcel Calfat, rédacteur en chef; Alain Duhamel, collaborateur; Mark London, Héritage Montréal; Émilien Morissette, MAC; Line Ouellet, rédactrice adjointe. **Composition:** Caractéra inc.. **Séparation de couleurs:** Point de trame inc.. **Photogravure et impression:** Imprimerie Canada inc.. **Distribution:** Messageries dynamiques. **Envoi postal:** Joncas inc..

Le soutien financier de *Continuité* est assuré par les membres du Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), les annonceurs, la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (FCPP), le ministère des Affaires culturelles (MAC), Héritage Montréal et la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

*Continuité* est un trimestriel publié par le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), comité francophone d'ICOMOS-Canada et co-produit avec la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (FCPP). Le CMSQ et la FCPP sont des organismes sans but lucratif voués à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine. La direction précise que les auteurs sont les seuls responsables des opinions exprimées dans leurs textes. Les titres, sous-titres, entrefilets, chroniques et encadré non signés relèvent de la rédaction.

Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante: *Magazine Continuité*, Case postale 279, Haute-Ville, Québec (Québec), G1R 4P8, Canada, tél.: (418) 694-0812. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISSN-0714-9476.

©1984: *Continuité* — CMSQ et FCPP. Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés. Permis d'affranchissement au tarif de deuxième classe, n° d'enregistrement: 6086. Port payé à Québec. Date de parution: décembre 1984.